

Les Ateliers de Tubize étaient construits juste à côté de la ligne principale de chemin de fer, non loin de la gare de Tubize. Un raccordement à l'usine existait. C'est par décision ministérielle du 29/11/1858 que furent établies les « conditions générales réglant la construction et l'exploitation des embranchements aux stations ». Le 26/08/1867, le directeur de la SGE, André-Joseph Lebon, sollicite l'autorisation de maintenir le « raccordement des ateliers de construction de la Société Générale d'Exploitation de Chemins de Fer à la station de Tubize ». Cette demande fut approuvée par le Ministre de Travaux Publics le 23/04/1868. Un « ordre de service » fut dès lors émis (n° 176) en date du 29/07/1868 pour signaler que ce raccordement serait à nouveau en exploitation à partir du 1er août.

Voici cet Ordre de Service [OS_1868_176](#)

Nos remerciements vont à Mr Jean-Luc Vanderhaegen qui nous a transmis ce document.